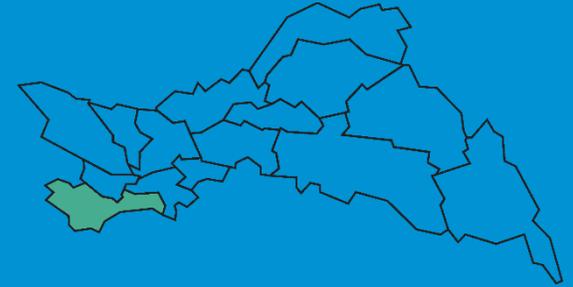


18 septembre 2019



Commission hydrographique Oise-Confluence

SOMMAIRE



- **Contexte**
- **Le territoire Oise-confluence**
- **Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**
- **Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique**

LA GOUVERNANCE DE L'ENTENTE

Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions



et leur programmation pluriannuelle technique et financière

Bureau



Examen des programmes, délégations

Comité syndical

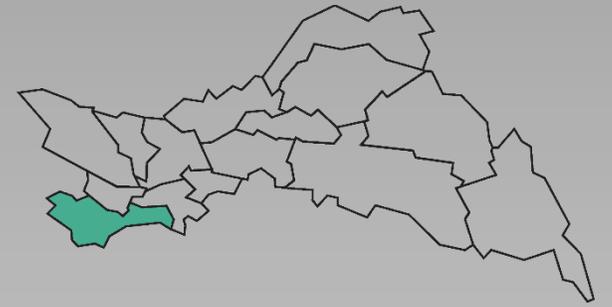
Débats et propositions portées à la



connaissance

Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands projets à l'échelle du bassin



LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

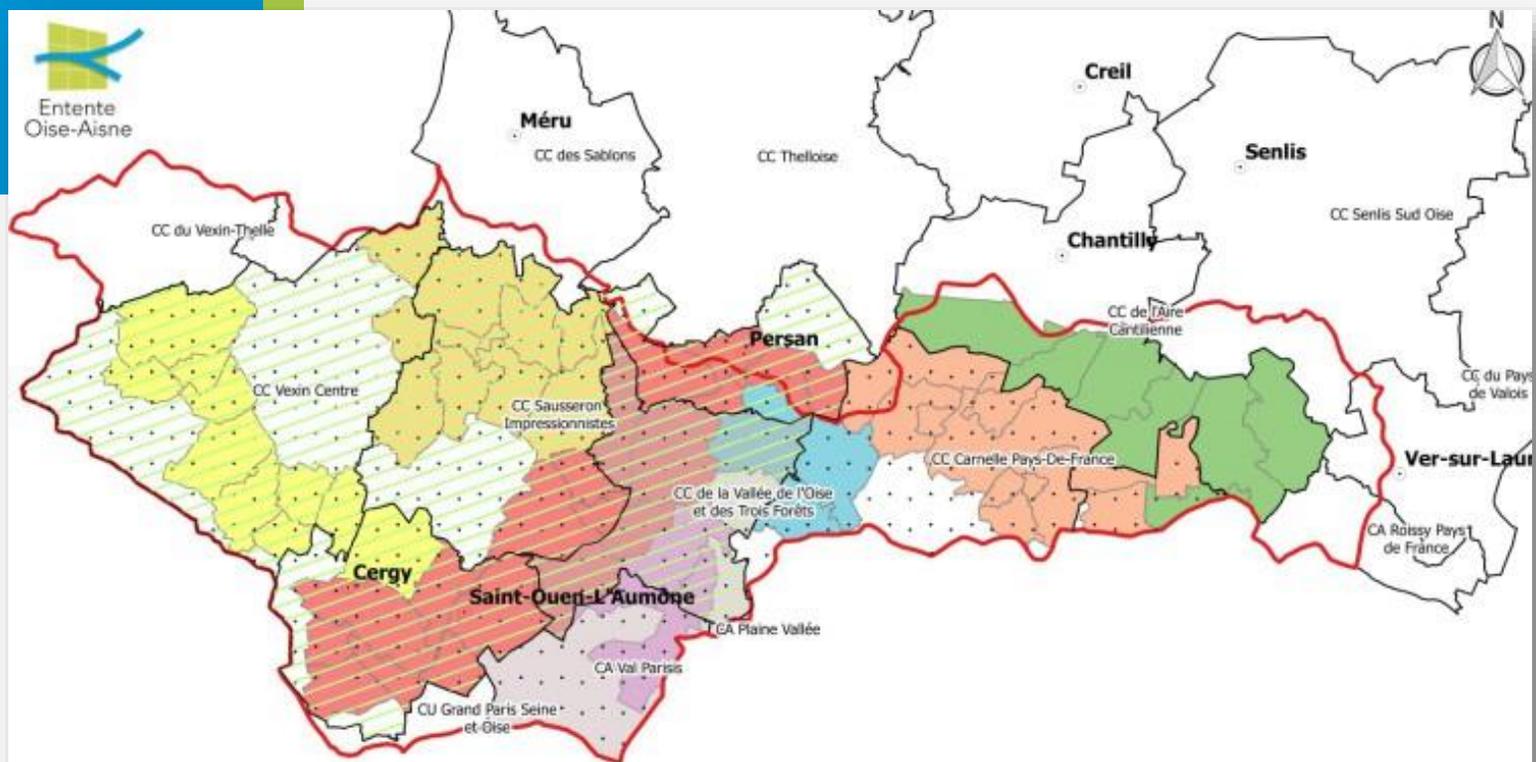
LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

Compétence PI

Syndicat de l'Ysieux (SIABY) :
GEMAPI + ruissellement

SIARE : GEMAPI

Entente Oise-Aisne :
PI sur 6 EPCI + ruissellement



Légende

- Limite des départements
- Périmètre de l'unité hydrographique
- Périmètre des EPCI
- EPCI ayant transféré la compétence 5*
- Département ayant transféré la compétence 4**
- Syndicat rivière Oise Confluence
- SI de la Vallée du Ru du Montbois
- SIA de la Vallée de la Viosne
- SIA du Bassin de l'Ysieux
- SIAA de la Vallée du Sausseron
- SIAE de la Thève, du Ru St Martin et de leurs affluents
- SMEPA des berges de l'Oise
- SIAR de la région d'Enghien-les-Bains
- SI de la Vallée du Ru de Presles

* : Compétence "Prévention des inondations" alinéa 5 de l'article L211-7 du code de l'environnement.

** : Compétence "Maîtrise des eaux de ruissellement" alinéa 4 de l'article L211-7 du code de l'environnement, à l'exclusion des eaux pluviales

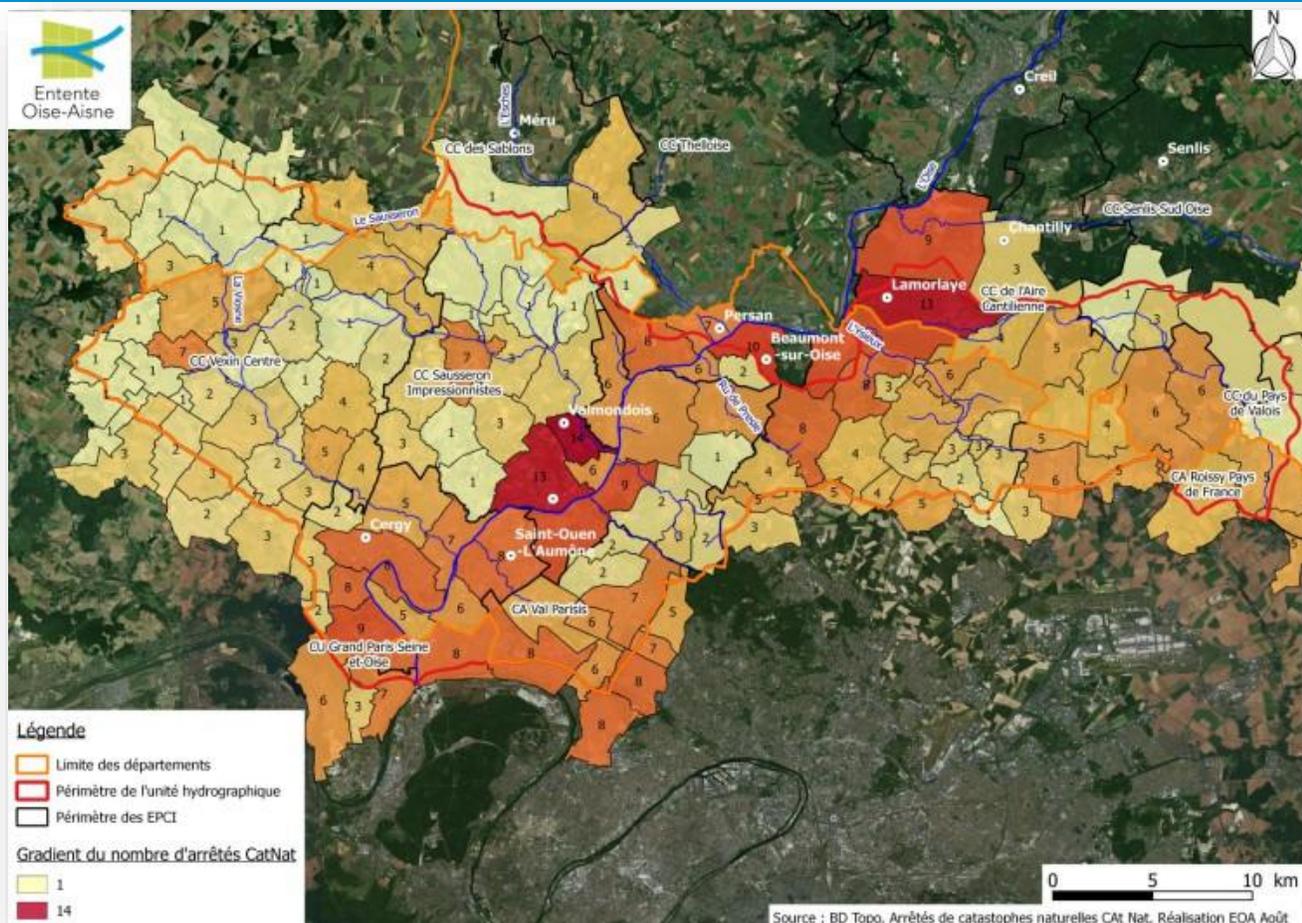
0 5 10 km

Source : BD Topo, Réalisation EOA Août 2019

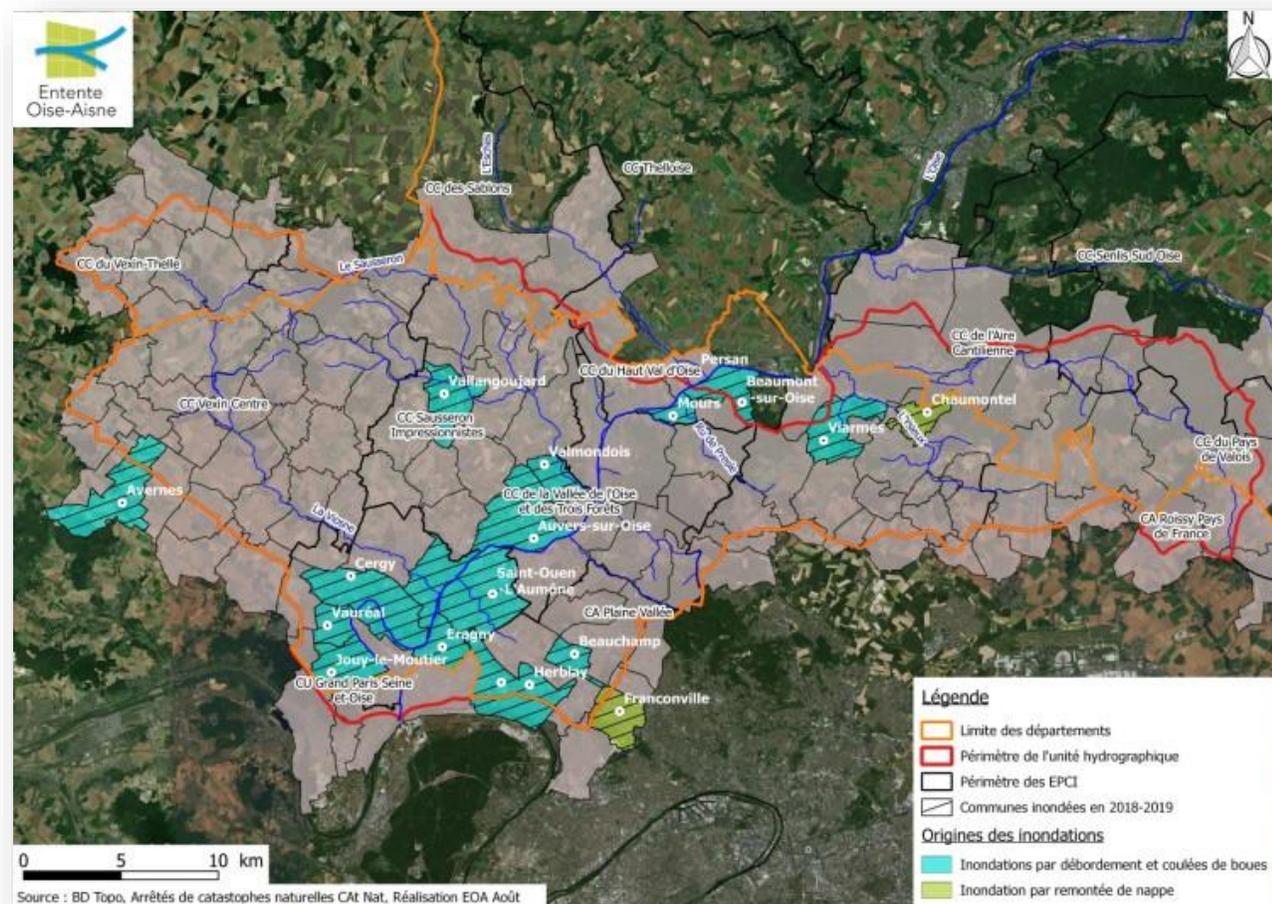
LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

Les arrêtés CATNAT

- Inondation et coulées de boue
- Remontée de nappe



LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE



Les arrêtés CATNAT pris en 2018 et 2019.

LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

Les données CCR

Cartographie
aléa
débordement et
ruissellement

+

Enjeux
assurés

Domages

Pertes financières
moyennes annuelles
probables

Caisse centrale de réassurances :

réassureur public, sous garantie de l'Etat

Simulation d'aléa (400 ans de météo) sur le relief (pentes naturelles, occupation du sol)

Limite du modèle : pas d'intégration de débordements de réseaux d'assainissement, obstacles : murets,...

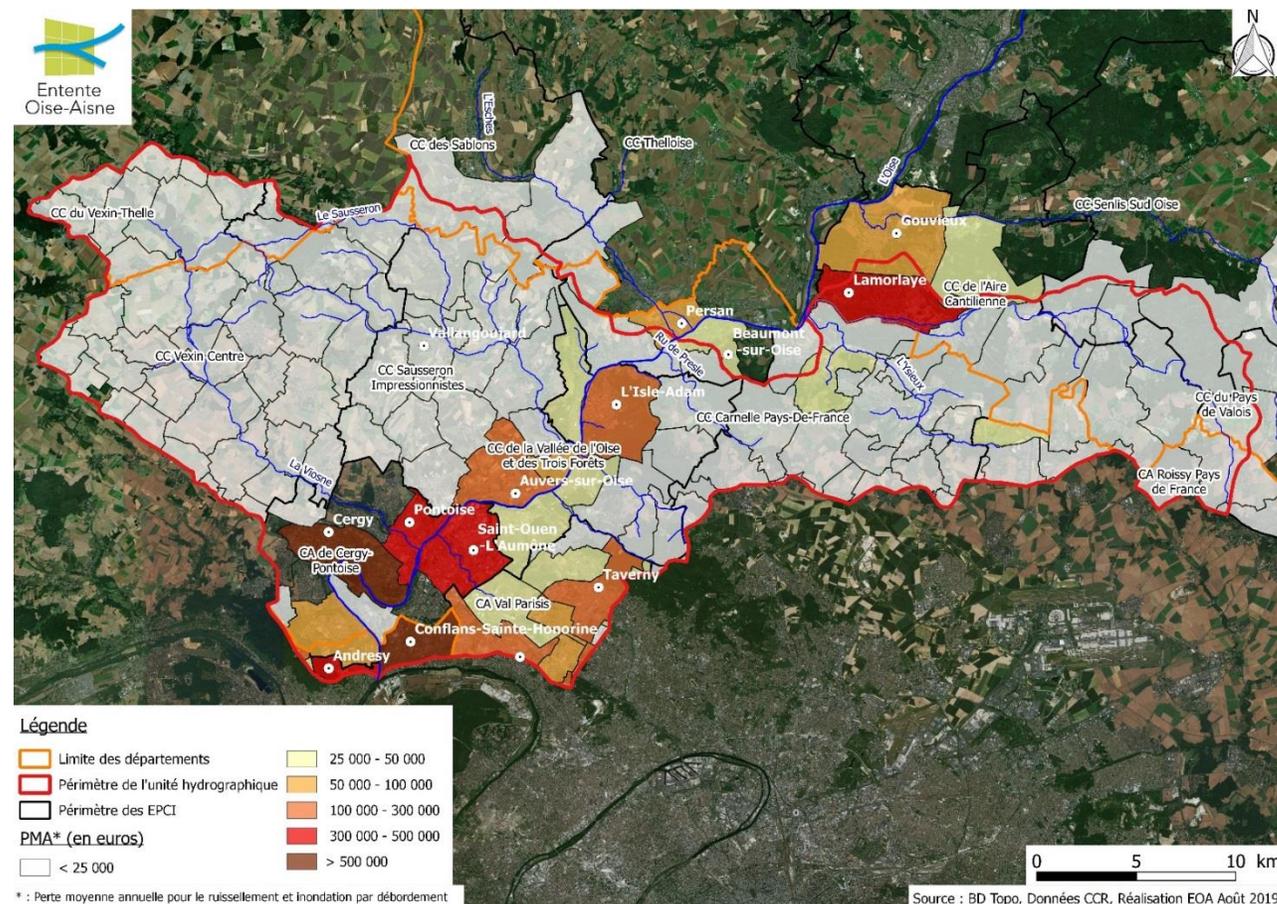


LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

Pertes financières moyennes annuelles

Pertes financières moyennes annuelles probables par communes

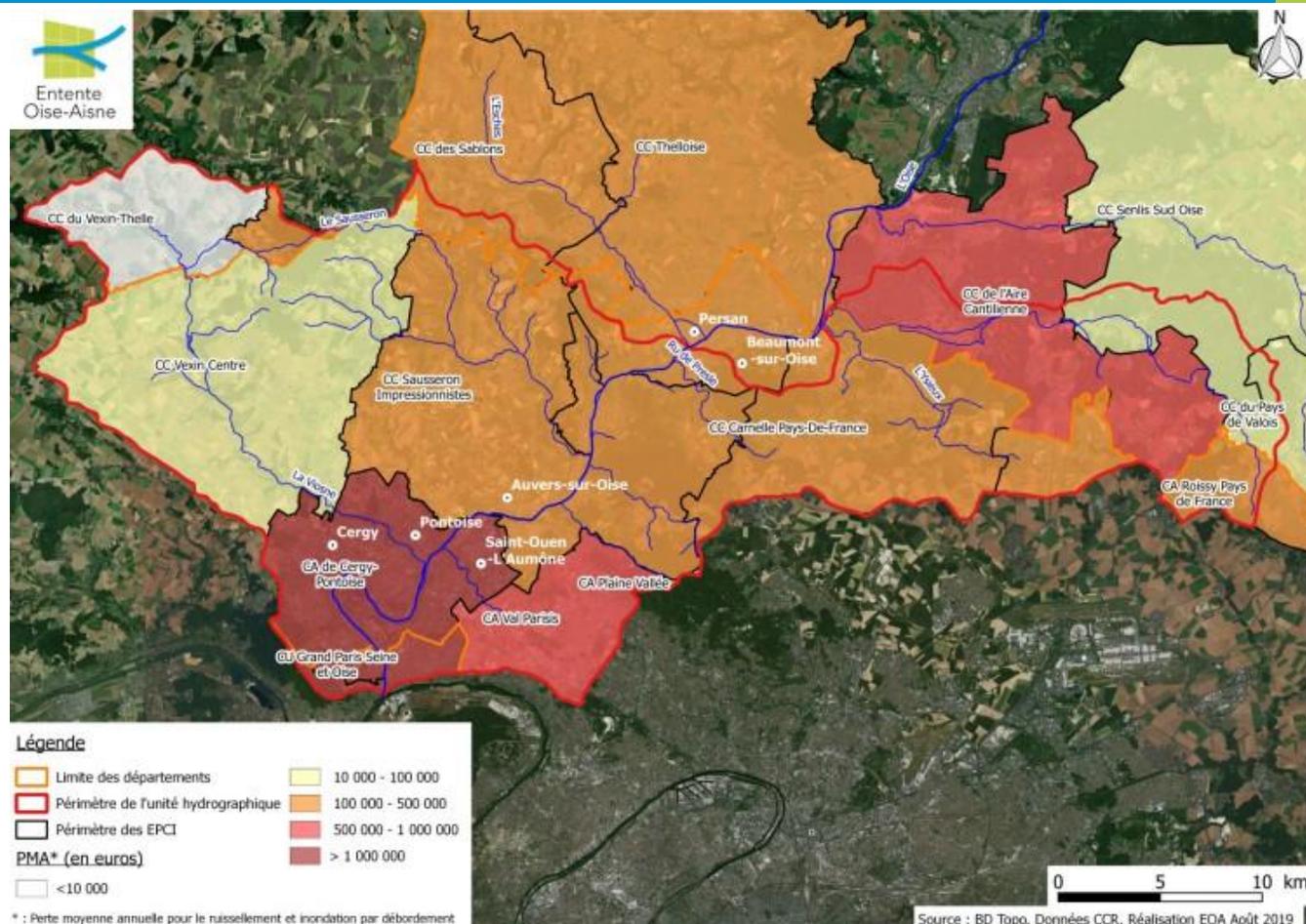
- Concentration des dommages le long de l'Oise
- Sur les affluents : pertes inférieures à 25 000 € par an en moyenne



LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

Pertes financières moyennes annuelles

Pertes financières moyennes annuelles probables par EPCI

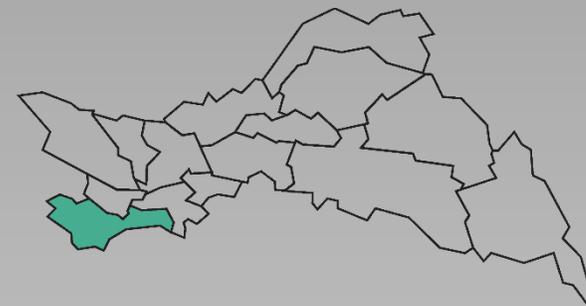


LE TERRITOIRE OISE-CONFLUENCE

Les enjeux en vallée de l'Oise

Enjeux en zone inondable par l'Oise	Crue fréquente (30 ans)	Crue moyenne (100 ans)	Défaillance électrique
Habitants	3 274	8 924	14 000
ICPE	8	5	
Entreprises	233	550	2 000
Etablissements sanitaires et médico- sociaux	1	1	30
Station de traitement des eaux usées	4		
Usine de production d'eau potable			1 (840 000 personnes)

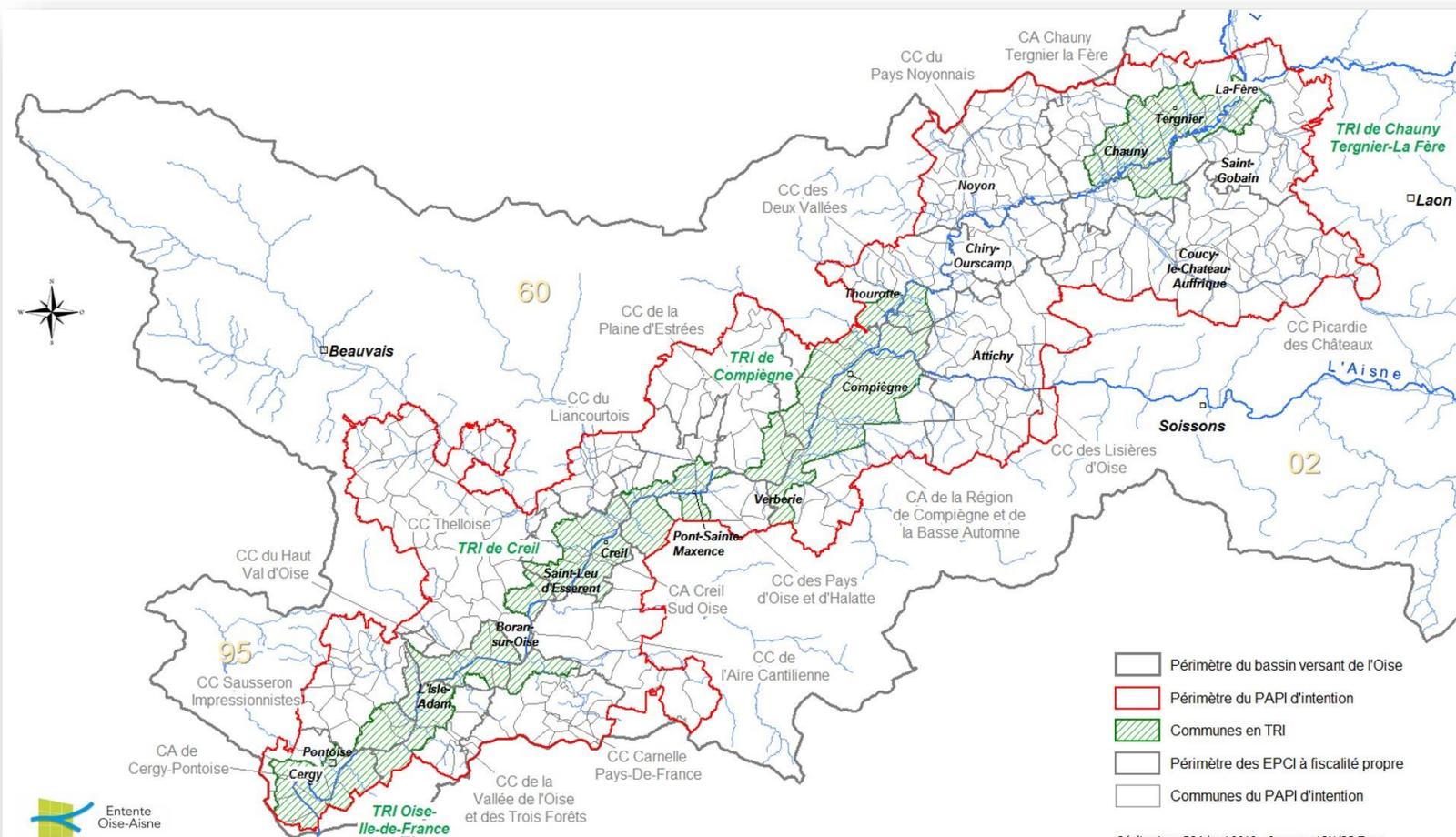
LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE



Information Service

LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

- 361 communes
- 17 EPCI
- 16 syndicats de rivière
- 5 SAGE
- 800 000 habitants



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Calendrier prévisionnel

2018

21 juin : Copil du PAPI d'intention

Septembre - novembre : engagement des parties prenantes

Décembre : délibération de l'Entente

Janvier – avril : instruction du dossier

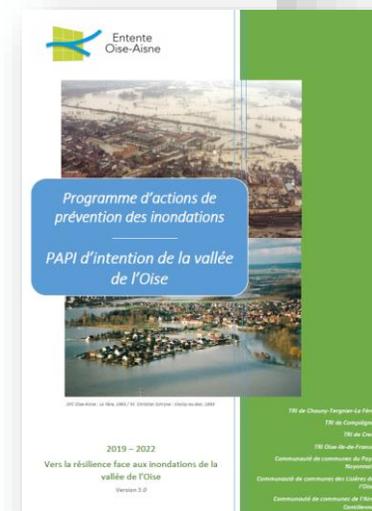
23 mai : labellisation en Comité Plan Seine

Juillet - ... : mise en signature de la convention cadre

2019

Mise en œuvre du PAPI d'intention

2020 -
2022



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

La stratégie de résilience des territoires

Objectifs sur les crues fréquentes (30 ans)

Limitier les **dommages**, réduction des niveaux d'eau
Conforter les **ouvrages** existants (sécurité des personnes)
Lutter contre le **ruissellement**

Objectifs sur les crues moyennes (100 ans)

Avoir des **réseaux résilients**
Maintenir l'emploi et l'**attractivité du territoire**
Accompagner les **établissements sensibles**
Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

Objectifs sur les crues extrêmes (1 000 ans)

Améliorer la **préparation à la crise**
Coordonner la réponse à la crise

Objectifs transversaux

Améliorer la **connaissance des aléas et des enjeux**
Adapter les comportements
Améliorer l'**organisation et l'alerte à la population**

LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

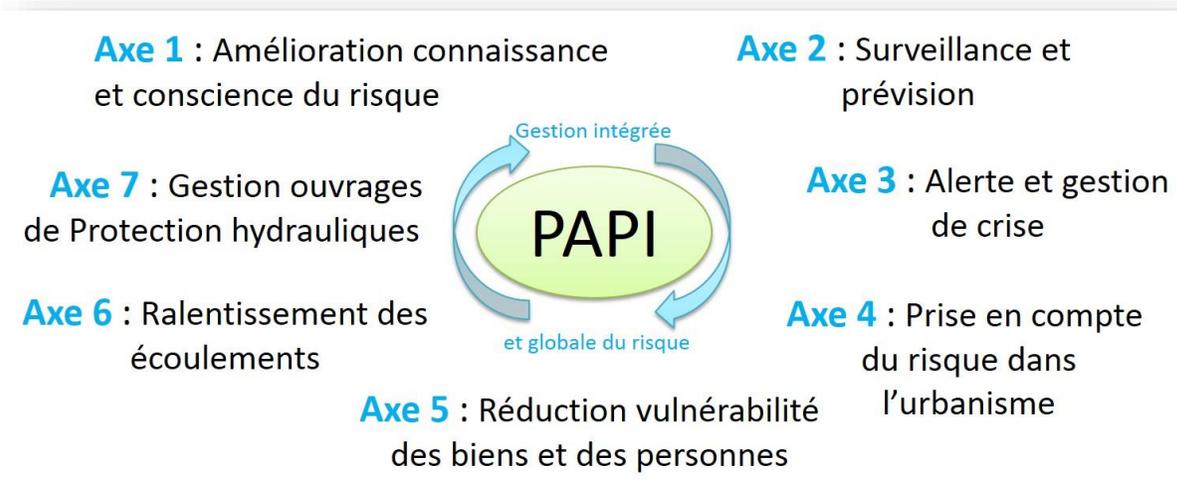
Animateur : Entente Oise-Aisne

Gouvernance :

Comité de pilotage, Comité technique,
6 groupes de travail

Plan d'actions :

50 actions réparties suivant
7 axes de gestion du risque



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Association des parties prenantes

Les groupes de travail

-> échanger en amont du lancement des études, points d'étapes

1. connaissance du territoire : diagnostic de la vallée, réseaux, ...
2. outils de communication : plateforme d'information, observatoire,...
3. systèmes d'endiguement : identification, études de danger
4. stratégie de l'aléa : Longueuil II, zones d'expansion de crues, ruissellement, ...
5. gestion de crise : PCS, alerte à la population, ...
6. stratégie d'aménagement de la vallée : intégrer la résilience dans les projets, SCOT, ...

LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Focus sur certaines actions

Diagnostic de vulnérabilité de la vallée (action I-1)

1ère étape de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire

- > Identifier les effets dominos (réseaux), dysfonctionnements
- > Appropriation par les acteurs de l'aménagement du territoire

➤ S'appuiera sur :

- Un tableau d'indicateurs de vulnérabilités
- Une convention avec les opérateurs de réseaux (action I-5)
- Mis en valeur par la **cartographie dynamique** (action I-6)
- **Aboutir à des actions** : préparation à la crise (axe 3), aménagement du territoire (axe 4), résilience des réseaux (axe 5), ...



LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Focus sur certaines actions

Longueil II (action VI-2)

Objectif : limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau

-> étudier l'augmentation des capacités du site de Longueil-Sainte-Marie

- > Résultats de l'étude d'orientation (Artélia)
- 2 casiers existants à rehausser
- 1 casier à créer
- Remplissage par pompage
- Crue cible : de la décennale à la centennale (~13 cm à Pontoise)

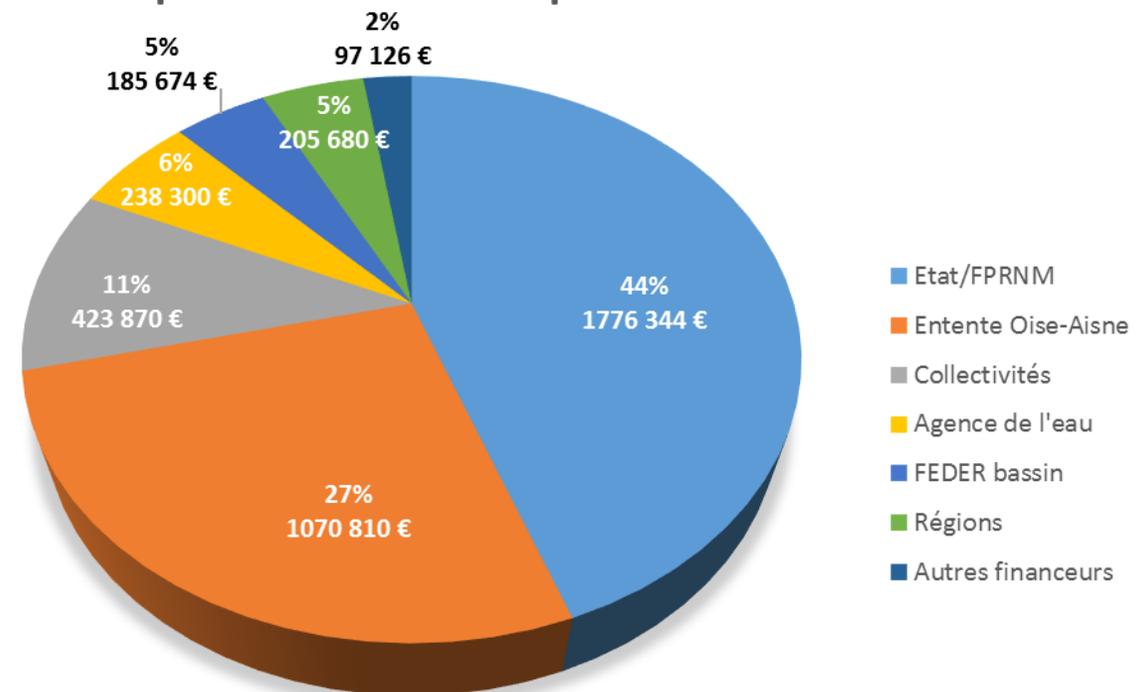


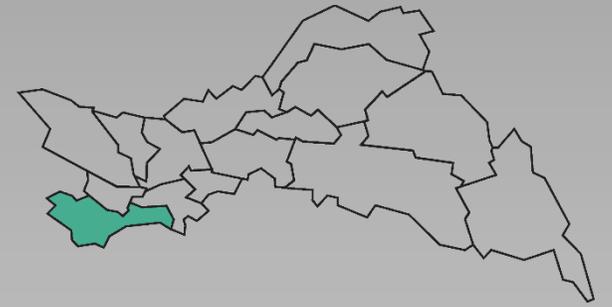
LE PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

Le financement

Coût global
~4 000 000 €

Répartition financière par structure





LES ACTIONS DU TERRITOIRE : ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE

LES OUTILS DE GESTION DU RISQUE

- **La conscience du risque**
- **La prévision, l'alerte et la gestion de crise**
- **L'aménagement du territoire**
- **Réduire la vulnérabilité du territoire**
- **Limiter les débordements**
- **La maîtrise du ruissellement**
- **Les ouvrages de protection**

LA CONSCIENCE DU RISQUE

Les repères de crues

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

- **13 repères posés dans 10 communes** (Butry, Cergy, Champagne, Eragny, Jouy-le-Moutier, La Neuville-sur-Oise, Mériel, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal)
- **En cours d'étude** : Maurecourt (2), L'Isle-Adam, Auvers-sur-Oise (4), Pontoise (1), **Mours (2)**

www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/



Jouy-le-Moutier



Pontoise

LA CONSCIENCE DU RISQUE

Sensibilisation des scolaires

- Jeu « Crue & d'eau »

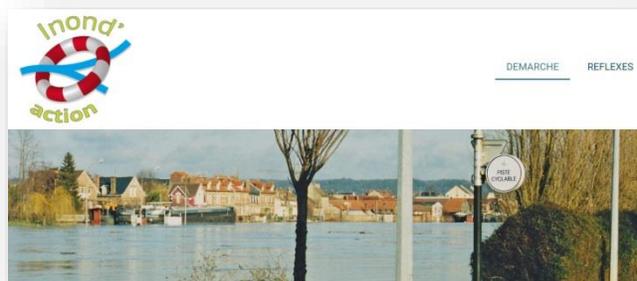
Proposition de programmation ?



Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)

DDRM (document départemental des risques majeurs) en cours de mise à jour par la préfecture



Site www.inondaction.net

Porte-clé, magnets



LA CONSCIENCE DU RISQUE

Le « Défi cartes blanches » de la DDT95

- Améliorer la résilience des quartiers face au risque d'inondation
- > rencontre des habitants de Jouy-le-Moutier
- Solution proposée : site internet collaboratif sur la rivière

PAPI vallée d'Oise

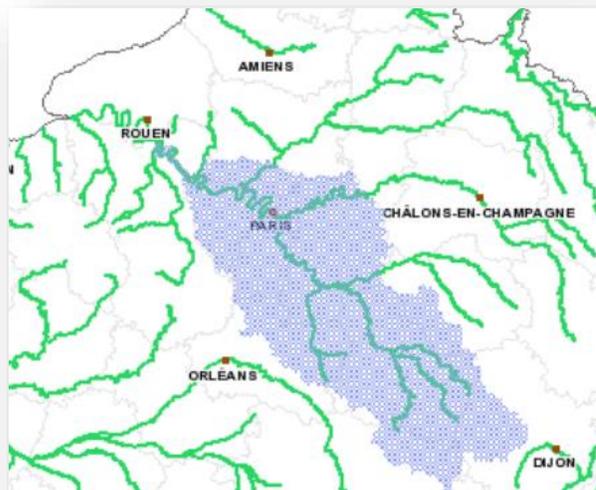
-> intégrer ces réflexions dans la plateforme d'information



LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Prévision

- Révision du règlement d'information sur les crues (SPC SMYL)
- Stations de l'Isle Adam et Pontoise :
-> prévision à 48 heures



TRONÇON DE VIGILANCE – OISE AVAL FRANCILIENNE					
VIGILANCE		STATIONS DE VIGILANCE DU TRONÇON			
Niveau	Définition	ISLE-ADAM		PONTOISE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	8 janvier 1926	6,15 m		
		5 février 1995	5,98 m		
		31 mars 2001	5,83 m		
		30 décembre 1993	5,69 m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.			31 janvier 1910	4,62 m
				10 janvier 1926	4,51 m
		27 janvier 1910	5,31 m	5 février 1995	4,05 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.			1er avril 2001	3,95 m
		9 janvier 2003	5,02 m		
		2 janvier 2000	4,78 m	31 décembre 1993	3,58 m
		14 janvier 2011	4,47 m	9 janvier 2003	3,40 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	31 janvier 2018	4,47 m	2 janvier 2000	3,36 m
				30 janvier 2018	3,29 m
				4 juin 2016	2,56 m
				15 janvier 2011	2,49 m

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

LA PRÉVISION, L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Systemes d'alerte

6 communes ont déjà un système d'alerte

PCS

Obligation pour les communes dotées d'un PPR



PAPI vallée d'Oise

-> développement des systèmes d'alerte de masse / CC Haut Val d'Oise

-> rendre accessible à la population les niveaux d'eau annoncés aux stations

-> PCS intercommunal / CC Haut Val d'Oise et Sausseron Impressionniste

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret PPRi (5 juillet 2019)

Carte d'aléa de référence :

- > secteurs protégés par les systèmes d'endiguement,
- > bandes de précaution = 100 x hauteur d'eau derrière la digue (adaptable) : zone d'aléa très fort

Règlement : prise en compte de la protection

Exception à l'inconstructibilité: opération de renouvellement visant à réduire la vulnérabilité, déplacement d'une zone aléa fort vers une zone aléa faible, pas de « lieux de sommeil » ni d'accueil de personnes vulnérables

- > conditions (en attente de précisions) : demande de la collectivité, avis de la structure gemapienne, absence d'alternatives, gestion de crise,...

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Documents d'urbanisme

- SCOT et PLUi (en cours d'élaboration ou de révision) doivent être compatibles avec le PGRI,

-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, (DRIEE IDF)

Mai 2018
~~~~~

« La vulnérabilité d'un territoire aux inondations :  
Quels enjeux pour les documents d'urbanisme ?  
Comment l'évaluer et l'intégrer ? »



Éclairage  
pour le bassin Seine Normandie

| Pièces des dossiers de SCOT et de PLU-PLUi                    |                                                                                                                                                                                                     | Mise en compatibilité avec l'objectif de prévention des risques d'inondation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rapport de présentation                                       | Diagnostic<br>État initial de l'environnement<br>Évaluation environnementale *<br>Résumé non technique<br><small>* Concernant les SCOT et les PLU-PLUi soumis à évaluation environnementale</small> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration dans l'état initial de l'environnement d'un diagnostic de la vulnérabilité aux inondations (zones inondables et zones impactées)</li><li>• Justification des orientations d'aménagement et des règles qui concourent à la réduction de la vulnérabilité du territoire</li><li>• Présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le cas échéant</li><li>• Identification des indicateurs de suivi se rapportant aux zones inondables</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                               | Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte explicite des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition du projet de développement (cartographie et orientations) :</li><li>◦ traduction des choix d'aménagement à l'issue du croisement des enjeux inondation et du projet d'aménagement de la collectivité ;</li><li>◦ intentions pour réduire la vulnérabilité et développer un urbanisme plus résilient.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Pour les SCOT<br>Document d'orientations et d'objectifs (DOO) | Pour les PLUi et PLU<br>Documents graphiques<br>Règlement<br>Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)                                                                                   | <p>Pour les SCOT :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition et localisation des grandes orientations, et des mesures et principes d'aménagement (zone expansion des crues en lien avec la trame verte et bleue, place de l'eau dans les projets, sécurisation des équipements nécessaires à la gestion de crise,...)</li></ul> <p>Pour les PLUi-PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité, des zones inondées et des zones impactées dans la délimitation des zones et la réglementation encadrant l'urbanisation et l'occupation du sol (préservation des zones d'expansion des crues, amélioration des écoulements et gestion adaptée des eaux pluviales et du ruissellement...)</li><li>• Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition d'OAP pour des principes d'aménagement adaptés, thématiques ou sectorielles</li></ul> |



# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

## Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Ainsi, le diagnostic de vulnérabilité au risque inondation de mon service va m'aider à :



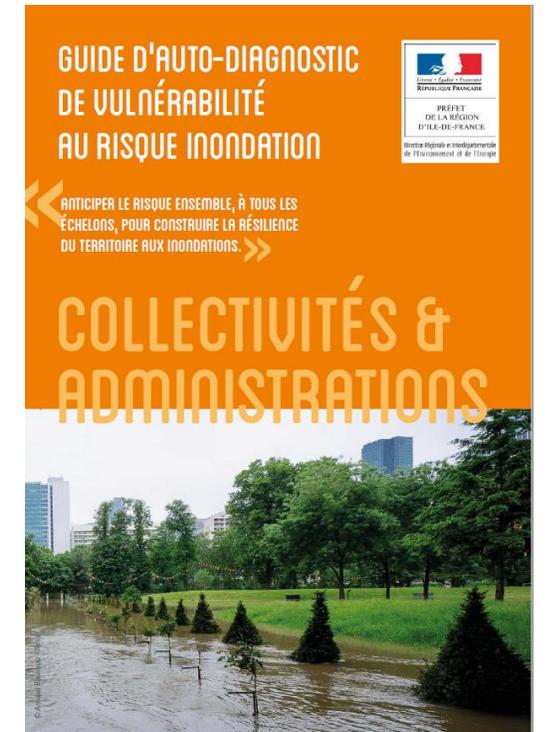
Prendre conscience de ma vulnérabilité



Anticiper la crise pour limiter les dégâts et prévoir un retour à la normale plus rapide



Mettre en place des solutions structurelles et organisationnelles



# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

## Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et  
je m'organise

Etape 3

Je limite les  
dommages

**ALÉA/SCÉNARIO D'INONDATION** (cf. ÉTAPE 1 DU GUIDE, P.11 à 15)

• Topographie générale du terrain :  
 incliné  plat  cuvette  terrasse  en V

• Types d'aléa inondation :  
 débordement de cours d'eau  ruissellement  remontée de nappes  autre : \_\_\_\_\_

• Hauteurs d'eau potentielles calculées :

Sur mon terrain :  $H_{Eau} = PHE - Alt_{terrain}$   
Sur mon plancher :  $H_{Eau} = PHE - Alt_{plancher}$

• Exposition de ma parcelle aux précédentes inondations :  
 Le bâtiment et le terrain n'ont jamais été inondés

Si non :

Le bâtiment a déjà été inondé années(s) : \_\_\_\_\_,  $H_{Eau}$  approximative : \_\_\_\_\_  
 Le terrain a déjà été inondé années(s) : \_\_\_\_\_,  $H_{Eau}$  approximative : \_\_\_\_\_  
 Le sous-sol a déjà été inondé années(s) : \_\_\_\_\_,  $H_{Eau}$  approximative : \_\_\_\_\_  
 Sans mesure de protection, le bâtiment aurait pu être inondé  
 Je ne sais pas

Joindre au fascicule une copie des photos ou documents témoignant des impacts des inondations passées.

**AUTO-DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE INONDATION - FASCICULE TERRAIN**

**FICHE D'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

DATE : \_\_\_\_\_

DIAGNOSTIQUEUR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Coordonnées : \_\_\_\_\_

**ÉTABLISSEMENT :**

Nom : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement : \_\_\_\_\_

Autres bâtiments appartenant à la structure : \_\_\_\_\_

**Gestionnaires :**

**Nom et coordonnées :**

- du gérant du bâtiment : \_\_\_\_\_
- du propriétaire des murs : \_\_\_\_\_

**Contrat d'assurance :**

- Des biens : \_\_\_\_\_
- Sinistres : \_\_\_\_\_
- Pertes d'activité : \_\_\_\_\_
- Nom et coordonnées du référent : \_\_\_\_\_

**SYNTHÈSE DES VULNÉRABILITÉS MAJEURES :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS**

• MESURES STRUCTURELLES PERMANENTES : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

• MESURES STRUCTURELLES À METTRE EN PLACE LORS DE L'ÉVÈNEMENT : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et je m'organise

Etape 3

Je limite les dommages

## S'ORGANISER (cf. ÉTAPE 2 DU GUIDE, P.10 à 19)



### AVANT L'ALERTE

| RÉFÉRENTIELS                                         | ACTIONS                                                                                                                             | NOM ET COORDONNÉES |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Annuaire de crise                                    | Mise à jour de la liste des employés (mobilité en cas de crise, mobilité réduite, rôle en cas de crise et/ou en mode dégradé, etc.) |                    |
| Plans de gestion de crise / de continuité d'activité | Chargé de création, mise à jour et bonne réalisation du POMSE / PCA / PCS                                                           |                    |
| Archives et données                                  | Copie régulière des données de l'établissement                                                                                      |                    |



### EN CAS D'ALERTE

Rdv sur [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) et [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)  
Station Vigicrues à suivre :

| RÉFÉRENTIELS                                    | ACTIONS                                                                           | LOCALISATION | NOM ET COORDONNÉES |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------|
| Alerte                                          | Contactez les référents, définir une organisation                                 |              |                    |
| Limitation des entrées d'eau et balisage        | Mettre en place des batardeaux, sacs anti-inondation, occultations temporaires... |              |                    |
| Équipements sensibles à l'intérieur du bâtiment | Mettre hors d'eau les équipements sensibles                                       |              |                    |
| Équipements sensibles à l'extérieur du bâtiment | Mettre hors d'eau les véhicules et objets susceptibles de flotter                 |              |                    |
| Réseaux                                         | Couper l'électricité, le gaz et l'eau                                             |              |                    |
| Journal de bord                                 | Tenir un journal relatant les événements et les décisions (photos)                |              |                    |

## LES BONS GESTES EN CAS D'ALERTE INONDATION

### ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Fermer portes, fenêtres et autres aérations
- Poser les batardeaux et occulter les aérations basses
- Écouter radio France Bleu. Fréquence à Paris : 107.1
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Consulter les sites internet Météo France et Vigicrues ainsi que les réseaux sociaux des autorités (Twitter, Facebook)
- Monter le patrimoine sensible et prioritaire dans les étages
- Poursuivre l'activité en télétravail ou dans la zone de repli

### CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET MISE À L'ABRI

Lieu de la zone de repli : \_\_\_\_\_ Personnes affectées à la continuité d'activité : \_\_\_\_\_

### ÉVITER LES PIÈGES

- Ne pas marcher dans les rues inondées
- Ne pas prendre la voiture
- Ne pas se rendre dans un parking souterrain
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas descendre en sous-sol
- Ne pas utiliser les ascenseurs

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

|                                 |     |                                                                                                                   |  |
|---------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| SAMU                            | 15  | Urgence gaz                                                                                                       |  |
| POLICE / GENDARMERIE            | 17  | Urgence électricité                                                                                               |  |
| POMPIERS                        | 18  | Service des musées de la Direction régionale des affaires culturelles IDF et Service des musées de France (CZRMF) |  |
| NUMÉRO UNIQUE EUROPE            | 112 | Restaurateurs d'œuvres d'art et fournisseurs de matériel de conservation                                          |  |
| Mairie - prévention des risques |     |                                                                                                                   |  |
| Préfecture                      |     |                                                                                                                   |  |
| Assurance                       |     |                                                                                                                   |  |

# RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE

## Guides d'autodiagnostic (un outil réalisé par la DRIEE IDF)

Etape 1

J'évalue le risque

Etape 2

Je m'informe et je m'organise

Etape 3

Je limite les dommages

| QUELLES MESURES PEUVENT M'AIDER ?                                         |                                                                                           |                                                                                                                         |                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| OBJECTIF                                                                  | ACTION DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ                                                      | MOYENS MIS EN ŒUVRE                                                                                                     | PRIX                                                        |
| Je rends mon service étanche (H <sub>eau</sub> < 80 cm)                   | Je protège les huisseries (p. 23)                                                         | • Sac anti-inondation<br>• Batardeau                                                                                    | • 35 € / U<br>• 900 € / U                                   |
|                                                                           | Je protège les aérations et ouvertures (p. 23)                                            | • Occultation temporaire<br>• Occultation prises d'air/rejet<br>• Occultation trappe vide sanitaire                     | • 50 € / U<br>• 50 € / U<br>• 100 € / U                     |
|                                                                           | Je protège le réseau d'assainissement (p. 23)                                             | • Clapet anti-retour<br>• Tampon de regards de visite                                                                   | • 400 € / U<br>• 15 € / U                                   |
| J'adapte les différents niveaux de mon service (H <sub>eau</sub> > 80 cm) | ⚠ <i>L'eau peut s'infiltrer dans les sous-sols par remontées de nappes &gt; voir p.25</i> |                                                                                                                         |                                                             |
|                                                                           | Je conçois une zone de repli (p. 26)                                                      | • Création d'une zone de repli<br>• Création d'ouvrants                                                                 | • Sur devis<br>• Sur devis                                  |
|                                                                           | J'adapte le rez-de-chaussée (p. 27)                                                       | • Batardeau<br>• Grille anti-intrusion                                                                                  | • 900 €<br>• 1200 € / U                                     |
|                                                                           | J'adapte le sous-sol (p. 27)                                                              | • Pompe vide cave<br>• Batardeaux                                                                                       | • 450 € / U<br>• 900 € / ml                                 |
|                                                                           | J'adapte les réseaux techniques (p. 28)                                                   | • Rehaussement des réseaux électriques<br>• Séparation des réseaux électriques<br>• Rehaussement du réseau de chauffage | • de 730 à 2000 €<br>• de 400 à 6000 €<br>• de 600 à 1400 € |
| Je sécurise mon environnement extérieur                                   | Je balise un plan d'eau (p. 29)                                                           | • Barrière de protection<br>• 4 mâts<br>• Grille pour puits                                                             | • 220 € / ml<br>• 400 € / U<br>• Sur devis                  |
|                                                                           | J'évite la flottaison d'éléments lourds ou dangereux (cave, objets flottants) (p. 29)     | • Arrimage des objets flottants et polluants                                                                            | • 600 à 950 € / U                                           |
|                                                                           | J'empêche le refoulement des eaux par les bouches d'évacuation (p. 29)                    | • Clapet anti-retour                                                                                                    | • 400 € / U                                                 |
|                                                                           | Je consolide la structure de mon bâti (p. 30)                                             | • Privilégier des matériaux résistants à l'eau (carrelage, peinture, polystyrène, etc.)                                 | • Sur devis                                                 |

NB : Prix estimatifs, ttc, exprimés par unité (U) ou par mètre linéaire (ml). Pensez à vérifier si votre PPR dispose de mesures de réduction de vulnérabilité.

### LES BONS GESTES EN CAS D'ALERTE INONDATION

#### ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- Fermer portes, fenêtres et autres aérations
- Poser les batardeaux et occulter les aérations basses
- Écouter radio France Bleu, Fréquence à Paris : 107.1
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Consulter les sites internet Météo France et Vigicrues ainsi que les réseaux sociaux des autorités (Twitter, Facebook)
- Monter le matériel sensible et prioritaire dans les étages
- Poursuivre l'activité en télétravail ou dans la zone de repli

#### CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET MISE À L'ABRI

Lieu de la zone de repli : ..... Personnes affectées à la continuité d'activité : .....

#### ÉVITER LES PIÈGES

- Ne pas marcher dans les rues inondées
- Ne pas prendre la voiture
- Ne pas se rendre dans un parking souterrain
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
- Ne pas descendre en sous-sol
- Ne pas utiliser les ascenseurs

#### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

|                                 |     |                     |       |
|---------------------------------|-----|---------------------|-------|
| SAMU                            | 15  | Urgence gaz         | _____ |
| POLICE / GENDARMERIE            | 17  | Urgence électricité | _____ |
| POMPIERS                        | 18  | Partenaires         | _____ |
| NUMÉRO UNIQUE EUROPE            | 112 |                     | _____ |
| Mairie - prévention des risques |     |                     | _____ |
| Préfecture                      |     | Fournisseurs        | _____ |
| Assurance                       |     |                     | _____ |

# LIMITER LES DÉBORDEMENTS

## Aménagements hydrauliques, régulation des crues

-> Longueil II

### Autres

-> le batillage en période de crue

Effets néfastes du batillage : hausse du niveau d'eau et dégâts causés par la vitesse de l'onde

Échange avec VNF en juin sur :

- Possibilité de réduire le niveau des plus hautes eaux navigables (PHEN),
- Incidences d'arrêts de navigation lors des périodes critiques.



# LES OUVRAGES DE PROTECTION

## Mise en conformité des ouvrages (décret de mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée (responsabilité)

### L'Entente Oise-Aisne :

- procède à l'entretien des ouvrages pour leur vocation de prévention des inondations (espace vert, équipement de commande et de transmission de données),
- applique la réglementation (décret digue mai 2015) : dossier de classement, étude de danger, travaux de confortement le cas échéant.



# LES OUVRAGES DE PROTECTION

## Evolution de la réglementation : décret n°2019-895 du 28 août 2019

### Suppression du seuil de 1,50 m pour les digues existantes

-> tous les ouvrages de protections (digues, muret),  
quelle que soit la hauteur et la population protégée doivent être :

- soit classés (étude de danger, travaux de mise en conformité le cas échéant),
- soit rendus transparents.



En l'absence de classement, le gestionnaire (EPCI ou syndicat ayant la compétence PI) est responsable de dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.

# LES OUVRAGES DE PROTECTION

## Les ouvrages sous gestion de l'Entente via le transfert de PI

- Classement en aménagement hydraulique (déclaration)  
-> définition de la zone protégée suivant le décret du 28 août
- Pas d'étude de danger car volume < 50 000 m<sup>3</sup>

### Les Pâtis

#### Viosne (Pontoise)

- Rétention de 37 850 m<sup>3</sup> (crue 10 ans)
- Vannes, deux déversoirs
- Bénéficiaire : Pontoise



# LES OUVRAGES DE PROTECTION

## Les ouvrages sous gestion de l'Entente via le transfert de PI

- Classement en aménagement hydraulique  
-> définition de la zone protégée suivant le décret du 28 août
- Volume de stockage à préciser.

### **Blanche de Castille**

#### **ru de Liesse (Saint-Ouen-l'Aumône)**

- Rétention de 15 000 m<sup>3</sup> (T10 ans)
- Efficacité: jusqu'à des crues 50 ans
- Vannes, deux déversoirs
- Bénéficiaire : Saint-Ouen-l'Aumône



# LES OUVRAGES DE PROTECTION

## Les ouvrages sous gestion de l'Entente via le transfert de PI

- Classement obligatoire à clarifier suivant décret du 28 août 2019

### **Barrage du chemin de 30 ans Sausseron (Labbeville)**

- Efficacité : crues 2 à 5 ans (surverse)
- Digue et buses
- Bénéficiaire : Labbeville



# LES OUVRAGES DE PROTECTION

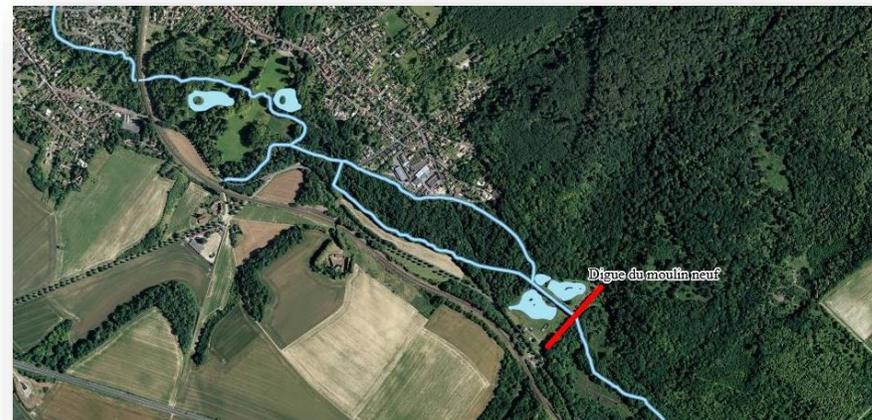
## Les ouvrages sous gestion de l'Entente via le transfert de PI

- Classement en aménagement hydraulique (déclaration)  
-> définition de la zone protégée suivant le décret du 28 août
- Pas d'étude de danger car volume < 50 000 m<sup>3</sup>

### Moulin neuf

#### Ru de Presles (Presles)

- Digue, buses, déversoir
- Hauteur max : 2,5 m
- Bénéficiaire : Presles, Mours



# LE RUISSELLEMENT

**Item 4 (L211-7 du CE) : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols -> Compétence non obligatoire, partagée**

**Ru de Presles** (Mours) :

- étude de gestion des eaux pluviales et de ruissellement en amont du ru de Presles, portée par le Syndicat
- propositions d'aménagements portant sur le pluvial urbain, les milieux aquatiques et l'hydraulique douce



# LE RUISSELLEMENT

**Sausseron** : travaux terminés en avril à Valmondois (~ 90 000 € HT)

-> 9 fascines vives, 2 zones tampon, rehausse d'un chemin, 2 créations et 2 rénovations d'ouvrages en gabions



## Mise en action des aménagements suite à un orage en mai

- Pluviométrie : estimée à environ 50 mm en 1 à 2 heures
  - Dommages : sous-sols inondés, piscine, compteurs électriques
- > Les aménagements ont partiellement joué leur rôle en raison de leur manque de maturité (fascines non suffisamment développées)



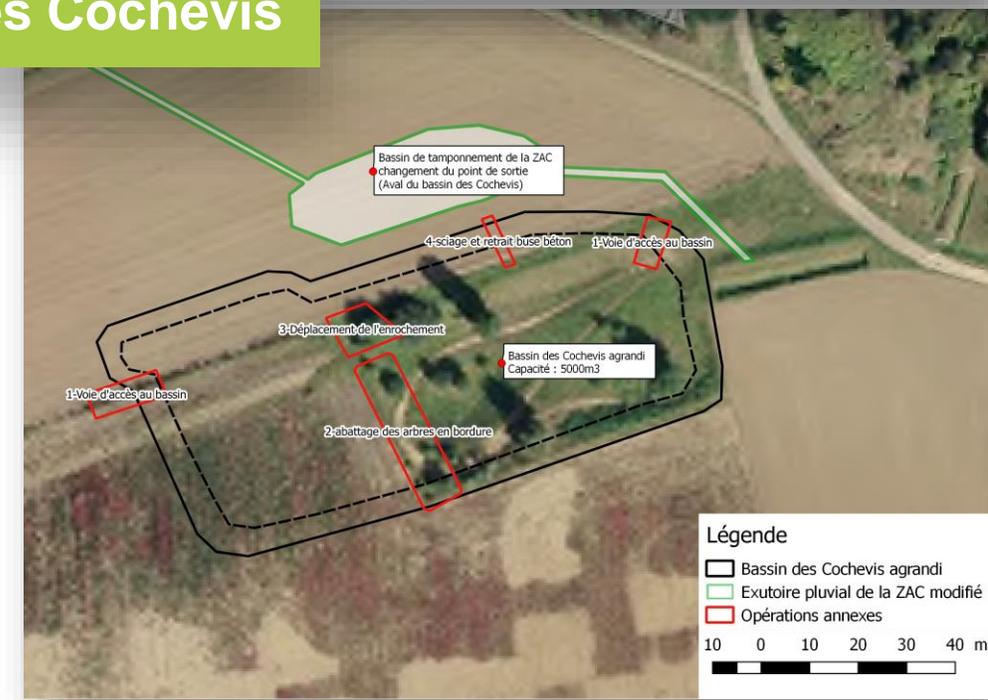
# LE RUISSELLEMENT

## Val de Glatigny (Jouy-le-Moutier/Maurecourt)

- Talweg n°1
- > installation de la vanne en février
- > agrandissement du bassin :
- choix du scénario en juin, dossier déposé en préfecture



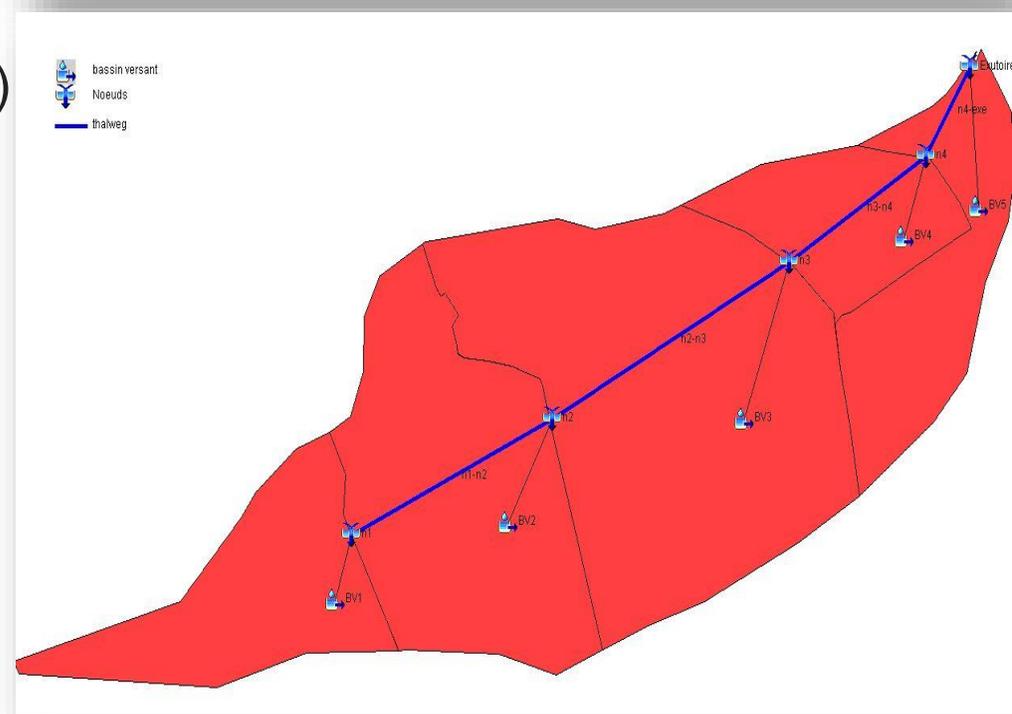
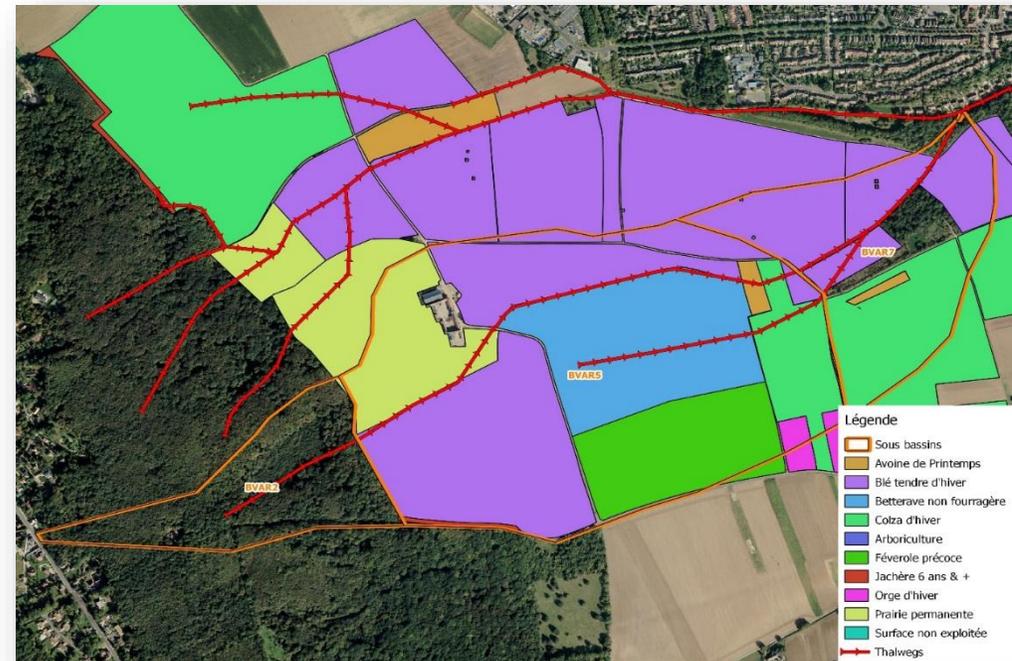
## Bassin des Cochevis



# LE RUISSELLEMENT

## Val de Glatigny (Jouy-le-Moutier/Maurecourt)

- Talweg n°2
- > étude diagnostic en cours (modélisation, occupation du sol)
- > propositions à concerter

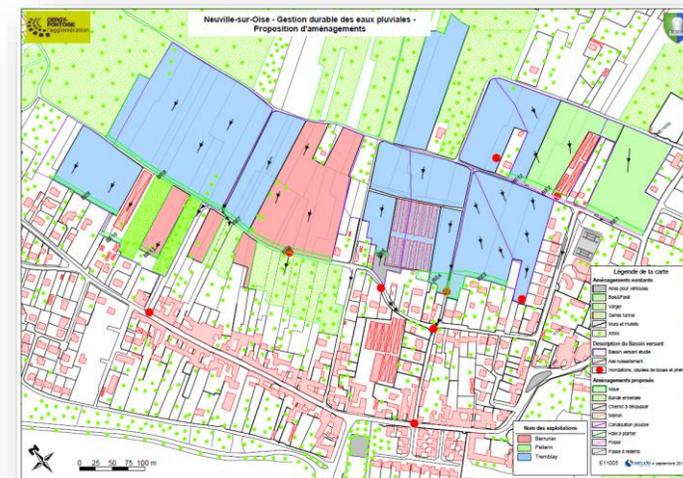


# LE RUISSELLEMENT

## Propositions de programmation

- **Oise (Neuville-sur-Oise)**

Etude réalisée par la CACP

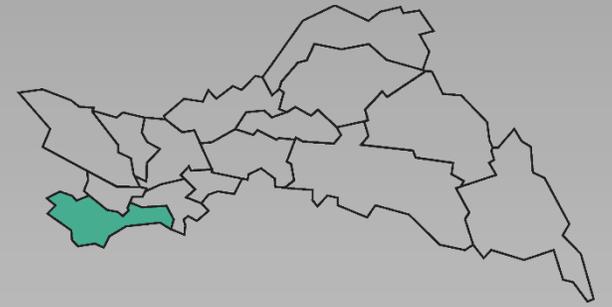


Vallangoujard (mai 2019, Le Parisien)

- **Sausseron**

Etude diagnostic suite à l'orage de mai :

Vallangoujard, Labbeville, Valmondois, Auvers-sur-Oise.



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**